

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

en date du 26 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le 26 octobre à 14 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis PALLUEL, Maire.

Etaient présents, M. PALLUEL Maire et 14 membres

Absents :

Ont donné procuration :

Secrétaire de séance : Mr Joël RICHARD

Lecture du compte rendu de la dernière séance en date du 27 août 2015

Remarques : M. JP Lucas fait remarquer que selon lui il n'y a pas eu de vote auprès du conseil municipal concernant l'osmoseur.

Ce point est formellement contesté par le Maire et d'autres conseillers. M. Nicolas BON indique qu'il pourrait arriver en plein conseil municipal que le maire oublie de procéder au vote mais dans ce cas il faudrait le dire de suite en séance et non pas au conseil municipal suivant. Mr JP LUCAS persiste et indique qu'il n'y a pas eu de vote. Mme. Lydia ROLLAND indique qu'il y a bien eu un débat qui a permis au Maire d'expliquer le processus de prise de décision en urgence suivi d'un vote. M. Nicolas BON fait remarquer qu'un débat a eu lieu. S'il y avait eu un vote négatif, ou une abstention ce vote aurait été indiqué dans le compte-rendu. En aucune manière il n'y avait intention de nuire et une information détaillée a été donnée aux conseillers.

M. Jean Paul LUCAS répond que de toute façon la décision de faire venir l'osmoseur avait déjà été prise. Le maire indique que la délibération portait sur le plan de financement afin de pouvoir obtenir des subventions et non pas sur le choix de faire venir un osmoseur.

Mme. Dominique MOIGNE précise que dans le compte rendu, il a été indiqué qu'il y avait 4 assistantes maternelles à s'être portées volontaires pour la MAM. En fait, il n'y en a pas quatre mais deux.

M. Joël RICHARD demande des précisions sur certains logements :

-« Kernigou 1 » - non loué actuellement car il y a des travaux à faire. - -

« L'annexe Gouverneur » : c'est un logement perpendiculaire au bureau de poste. .

Concernant le lavoir de Porsguen, il demande si on peut y accéder par le Sud pour en faire l'entretien. Le maire répond que oui en ouvrant deux passages faits dans la clôture. M. Joël RICHARD demande si le lavoir ne sera pas de nouveau « saccagé »... Selon M. Joël RICHARD, l'association Poull ha Feunten est devenue au fil du temps un acteur indispensable de l'île. Par leur travail, ses membres contribuent à entretenir des parties de l'île délaissées et à donner aux visiteurs une image positive d'Ouessant. L'engagement des membres de l'association pour leur île doit être un exemple, pour nos projets d'entretien et de défrichage.

1° Plan de financement maisons Bon et Bel Air

Rappel :

La Commune possède deux maisons autrefois louées à des résidents. Mais ces maisons ne sont plus habitables en l'état. Une grosse opération de rénovation a donc été programmée.

Pour ces deux maisons, les travaux consistent en :

- Une rénovation et un réaménagement intérieur complet,
- Une isolation thermique,

- Un aménagement d'une nouvelle entrée,
- La réorganisation des extérieurs.

Le coût de revient de la rénovation des deux maisons s'élève, après appel d'offres, à 317 286 €.

Les locataires seront obligatoirement des actifs, salariés à plein temps ou travaillant pour leur compte.

La signature des contrats de partenariat avec l'Etat et la Région ainsi que le contrat d'engagement avec le Département permettent de solliciter des aides au titre du logement et de l'activité économique.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Recettes
Travaux Maison Bon145 203	Etat- CPER
Travaux Maison Bel Air151 387	Volet territorial – FNADT.....63 457
Maîtrise d'œuvre20 696	Région Contrat de partenariat.....63 457
	Département
	(Plan d'engagement pour les îles).....63 457
	Autofinancement126 915
TOTAL 317 286	TOTAL 317 286

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement tel que présenté ci-dessus et autorise le maire à lancer l'opération.

Joël RICHARD demande si l'intégralité des travaux figure dans la somme des 317 286 €, le maire répond que oui, il manquait un artisan mais ce problème est réglé.

Ces travaux sont subventionnés à .60 %, avec 40 % d'autofinancement.

Il est à noter que ce type de financement n'existait pas auparavant pour ces logements qui ne sont pas dans le circuit des logements sociaux. C'est grâce aux contrats signés récemment entre l'Association des Îles du Ponant, l'Etat et la Région que cela est devenu possible en ciblant sur la nécessité de développer l'activité économique en permettant aux actifs d'être logés sur l'île.

Plan de financement barrage

Il est nécessaire de revoir le plan de financement du barrage car les subventions obtenues dépassent les 80% si l'on inclut les aides de l'Agence de l'Eau.

Dépenses	Recettes
Coût opération HT 505 990	Etat- DETR 150 000
	Département 193 447
	Agence de l'eau 58 521
	Total subventions 401 968
	Commune 104 022
TOTAL 505 990	TOTAL 505 990

Le plan de financement prévoit de réduire la participation l'agence de l'eau, le taux d'aides financières maximum est de 80 %

Approbation du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

2° Tarif eau et assainissement

La société VEOLIA souhaite connaître les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016 avant le 1^{er} décembre 2015.

Tarifs assainissement 2016.

	Tarif 2009	Tarif 2010	Tarif 2011	Tarif 2012	Tarif 2013	Tarif 2014	Tarif 2015	Tarif 2016
Part fixe	101 €	101 €	97 €	97 €	97 €	97 €	97 €	97 €
Part proportionnelle	1,05 €	1,10€/m3	1,20 €/m3	1,25 €/m3	1,25 €/m3	1,25 €/m3	1,25 €/m3	1,25€/m3

Le Maire propose de maintenir les tarifs 2016 au même niveau que 2015, à savoir : part fixe, 97,00 € ; part variable 1,25 €/m3.

Accord du Conseil à l'unanimité

Mme. Dominique MOIGNE rappelle qu'on avait parlé d'augmenter le nombre de raccordés.

Le Maire indique qu'effectivement le zonage d'assainissement réalisé à la fin du mandat précédent prévoit d'étendre le réseau vers Mezareun, Kermein et Pors Guen. Mais compte tenu des gros dossiers en cours actuellement qui demandent beaucoup de trésorerie il n'a pas été possible de lancer ces travaux. Des études devront être lancées si possible en 2016.

Tarifs eau 2016

Le maire rappelle que si l'assainissement est en régie directe mais l'eau est en affermage ; si la facture d'eau augmente c'est que le fermier a augmenté ses tarifs mais pas la commune. En effet avec l'installation de l'osmoseur, certains ont pu s'inquiéter de voir leur facture augmenter. Ce ne sera pas le cas.

Des négociations sur le montant et les modalités de paiement de l'acheminement, de l'installation et de la location de l'osmoseur se sont engagées avec Veolia. En effet l'osmoseur n'a vraiment bien fonctionné que tardivement, en raison de problèmes de filtres et de tuyaux qui ne résistaient pas à la pression. En fait il n'a réellement fonctionné que trois ou quatre semaines, essentiellement sur la période de septembre 2015. Ce n'est que fin septembre que les 6 000 m3 prévus ont été produits.

M. Nicolas BON indique que la pluviométrie a été très capricieuse et qu'après un printemps très sec le mois d'août était le mois le plus pluvieux depuis août 2014.

M. François MALGORN demande si pour plus de sécurité, il vaudrait mieux avoir un osmoseur à l'année. M. Nicolas BON indique que cela n'est pas nécessaire et que la situation a été tout à fait exceptionnelle. Par contre il peut y avoir des solutions intermédiaires comme la mise en service des forages qui peuvent constituer un appoint si nécessaire. Il y a eu des essais faits il y a quelques années pour avoir une eau de meilleure qualité mais les débits n'étaient pas très importants et l'eau pas forcément de meilleure qualité. Nicolas BON indique qu'une source a été trouvée près du barrage et que le débit est environ 140 à 150 m3/jour.

Actuellement le barrage du haut est alimenté et ne bouge plus, le barrage du bas baisse un peu. Nicolas a demandé que l'eau qui sort de cette source soit analysée et Laboceva va faire 5 ou 6 analyses pour établir l'origine.

M. Joël RICHARD demande si un curage du barrage aval ne permettrait pas d'avoir des réserves plus importantes. M. Nicolas BON répond que les moyens techniques et financiers qu'il serait nécessaire de mettre en œuvre seraient disproportionnés par rapports aux résultats attendus. Le Maire signale qu'il faudrait résoudre également la délicate question de l'évacuation des boues. M. Nicolas BON indique que pour le barrage du bas, il faudra vérifier quand même les vannes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir la part communale du tarif de l'eau pour l'année 2016 au même tarif que les trois années précédentes, à savoir : - part fixe : 50,00 € - part proportionnelle : 0,19 € / m3.

3° Demande de servitude de passage à son terrain de M. Thierry MARIE

M. Thierry MARIE avait obtenu un permis de construire pour ériger un atelier de réparation automobile dans le secteur de Kermein.

Ce permis a été attaqué devant le tribunal Administratif. Celui-ci a annulé le permis principalement en invoquant la loi littoral.

M. MARIE a donc cherché un autre endroit.

Il projette maintenant de construire derrière la salle omnisports.

Il a fait parvenir un plan d'implantation ainsi qu'une lettre.

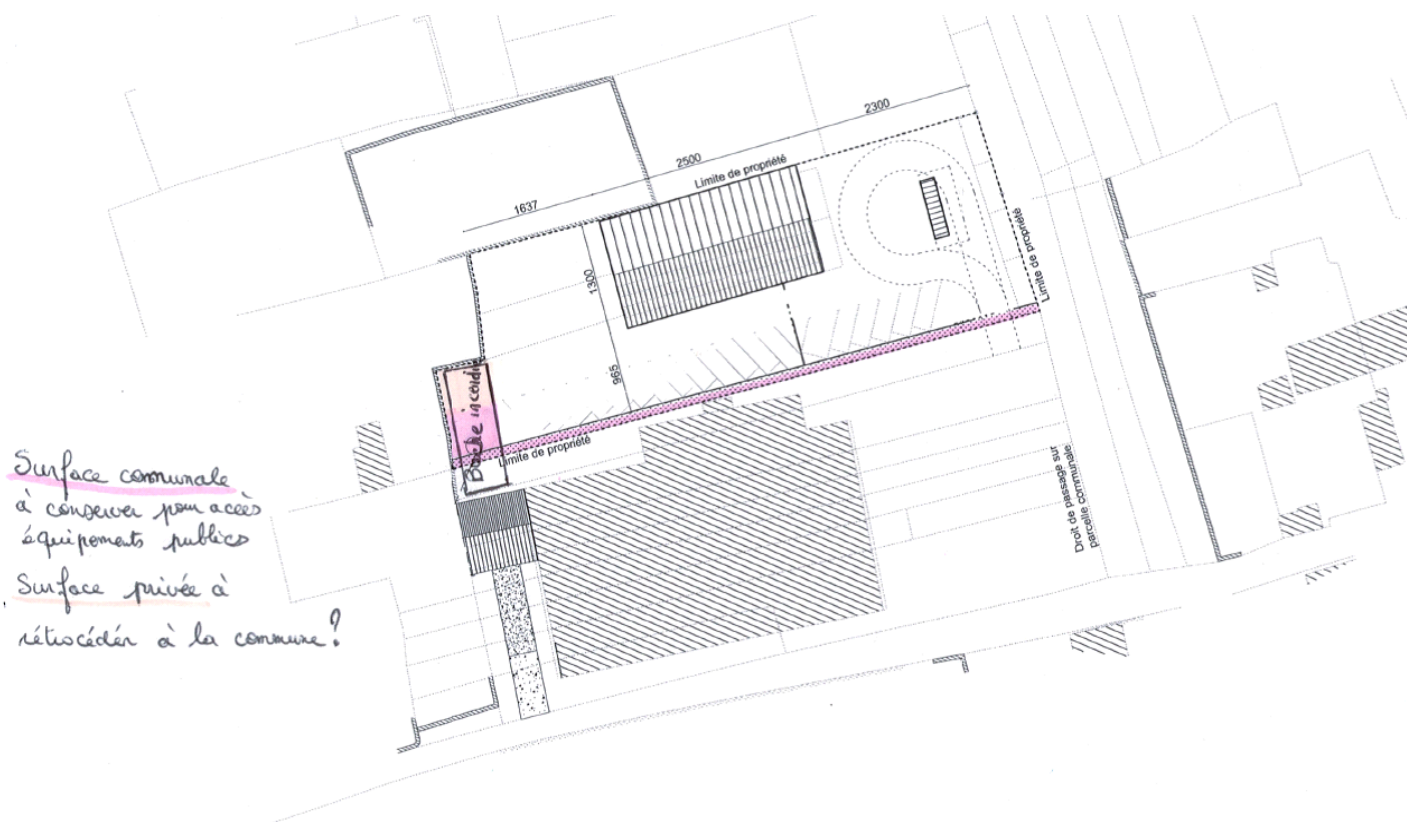
« Par ce courrier, je vous adresse un premier croquis de réflexion pour notre projet de garage et station-service à Mezareun.

J'y ai noté la bande que vous conservez pour avoir du passage à l'arrière de la salle omnisport.

Comme il faut une bache à eau pour respecter les normes incendie, je l'ai dessinée à l'arrière de l'extension récente. De mon point de vue, les dimensions de la bache reste à déterminer, mais sa position, telle que dessinée, vous laisse un peu de place pour une extension de la salle et nous gêne moins que dans l'autre sens. Vous avez peut-être d'autres idées, il est possible de modifier.

Pour déposer notre permis de construire, avec des côtes de terrain correctes, je vous demande de préciser :

- Faudra-t-il vous rétrocéder une partie de la parcelle 743 pour que la citerne à eau qui est un équipement d'utilité publique soit sur un terrain communal ? Un seul propriétaire et utilisateur est préférable à des ayants-droits multiples. Il sera possible de déterminer la surface lors du bornage le long de la salle omnisport et de faire un acte notarié supplémentaire lors de l'achat de cette parcelle,
- quelle serait la surface de terrain que vous voulez garder le long de la salle omnisport ? Sur le croquis, j'ai mis une réserve de 1 mètre tout le long du terrain. Ça laisse un passage de 1,2 mètre à l'endroit le plus rétréci.
- Merci de m'accorder un droit de passage sur le parking de la salle omnisports. Il a été dessiné sur le croquis. J'ai prévu une barrière d'accès le plus à l'ouest possible afin de gêner au minimum le stationnement sur le parking. Il faudra le notifier par acte notarié lors de la cession du terrain. »



Le dossier a été présenté en commission de l'urbanisme. Celle-ci a émis un avis.

- Concernant le passage derrière la salle, certains membres de la commission pensent qu'il devrait être plus large.

- Concernant le droit de passage, le mieux serait d'avoir plutôt un chemin public. Certains craignent que cela ne prenne trop de place sur le parking communal.

Il est proposé de demander à M. MARIE pourquoi il n'a pas envisagé d'acquérir une ou plusieurs parcelles à l'est du parking (parcelles 731,730, 724).

- réserve d'eau de 120 m³, M. Nicolas BON indique qu'on a déjà une bâche de 40 m³ et qu'il resterait une réserve de 80 m³ à créer. Le Maire indique que la réserve serait hors sol.

- M. Joël RICHARD demande ce qu'il en est par rapport à la centrale EDF. Le maire indique que le permis n'est pas déposé mais que ce dossier sera bien évidemment étudié par les services de l'Etat. Il indique que ce serait bien que l'installation soit clôturée et intégrée au paysage.

4° Maison des Services publics à la Poste

Afin de renforcer l'accès aux services de proximité et leur qualité, l'Etat s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement de maisons de services au public. Aussi, il a fixé en 2015 un objectif de 1000 maisons de services publics en activité pour la fin 2016.

L'objectif « 1000 maisons de services publics » fait écho aux engagements pris par La Poste au titre du Contrat d'Entreprise 2013-2017 et du Contrat de Présence Postale Territorial 2014-2016.

Ouessant a été retenue comme un des secteurs prioritaires, comme l'a annoncé le Premier Ministre lors de sa venue sur l'île. Huit autres communes sont concernées dans le Finistère. Depuis, la concertation s'est organisée entre les services de la Poste, de l'Etat, du Département et les communes intéressées.

Trois critères de sélection ont été utilisés :

- distance de 20 mn minimum par rapport à une ville,
- présence minimum de deux opérateurs dont un dans le champ de l'emploi et l'autre dans le champ social,
- locaux adaptés.

Trois niveaux de prestation sont prévus :

- niveau 1 : accueil et mise en relation avec les opérateurs via les outils numériques à disposition
- niveau 2 : permanences des opérateurs dans un local dédié et montage d'un dossier complexe.
- niveau 3 : possibilité de transactions financières.

Pour ce qui est du niveau 1, les prestations seront fournies par le responsable du bureau de poste, lequel recevra une formation spécifique.

Ces contrats rappellent la nécessité pour la Poste d'adapter son réseau de points de contact pour répondre aux besoins des populations desservies à travers notamment la mutualisation de services au public incluant l'offre postale, dans le respect des principes fixés dans la loi 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, dans la loi 2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales et dans la loi 2010-123 du 19 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales.

La Poste s'est ainsi proposée pour accueillir des maisons de services publics au sein de certains de ses bureaux de poste situés en territoires ruraux et de montagne, d'ici fin 2016.

Espaces mutualisés de services au public labellisés par les préfets de département, les Maisons de services au public ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. De l'information transversale de 1er niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques.

Les Parties ont envisagé la création d'une maison de services au public dans le bureau de poste d'Ouessant.

Quatre opérateurs ont accepté de signer une convention de partenariat avec la poste et la commune : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Finistère, la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail de Bretagne, Pôle Emploi Finistère.

Il est à noter que le financement de la création et du fonctionnement de la MSAP est assuré par La Poste et les opérateurs, sans aucune participation financière demandée à la Commune.

Prestations proposées au sein de la MSAP

- Service d'information et d'accompagnement du public via un îlot numérique dédié aux Partenaires. La Poste met à disposition du public au sein du Bureau un îlot « services au public » aménagé et dédié à la consultation des services en ligne des Partenaires (« l'Îlot numérique »).

Le personnel du Bureau accueille, oriente, accompagne et aide le public dans ses démarches, via principalement les services en ligne des différents Partenaires.

Dans ce cadre, le personnel du Bureau :

- Donne des informations d'ordre général sur les Partenaires (offres et services rendus, agence/bureau le plus proche, horaires d'ouverture...),
- Remet les supports de communication mis à disposition par les partenaires,
- Aide à la compréhension des documents mis à disposition du public par les Partenaires,
- Accompagne le public dans l'utilisation des services en ligne (aide à la navigation, le cas échéant aide à la création de compte ou à l'utilisation d'outils de simulation ou d'inscription, ...),
- Aide à la constitution de dossiers simples (complétude du dossier, informations d'ordre général sur les modalités de dépôts...),
- Facilite la relation à distance entre le public et les Partenaires via la mise à disposition d'une tablette au guichet permettant :

- aux Partenaires d'effectuer des rendez-vous en visioconférence avec le public,

- ou au public d'utiliser certains services en ligne nécessitant une utilisation prolongée (supérieure à 30 minutes et dans la limite d'une heure).

La tablette sera mise à disposition du public sur rendez-vous au guichet et utilisée dans un espace fermé du Bureau, sans surcoût pour le Partenaire sous réserve de la disponibilité de la tablette et de l'espace.

Les conditions de prises de rendez-vous avec les Partenaires intéressés seront détaillées au public au guichet.

Prestations complémentaires

Mise à disposition des Partenaires d'un espace fermé pour recevoir le public

Sur demande des Partenaires intéressés, La Poste pourra mettre à disposition un espace fermé ou isolé avec une zone de confidentialité au sein du Bureau afin que les Partenaires puissent y tenir des permanences ou recevoir des rendez-vous (« l'Espace confidentiel »).

La mise à disposition de l'Espace confidentiel sera accordée par demi-journée et pendant les heures d'ouverture du Bureau.

Autres prestations complémentaires

Toute autre prestation de service complémentaire demandée par un Partenaire et acceptée par La Poste, impliquant notamment une transaction financière effectuée au guichet du Bureau par La Poste au nom et pour le compte d'un Partenaire, fera l'objet d'une convention signée entre La Poste et le Partenaire concerné afin d'en définir les modalités financières et opérationnelles.

Considérant l'intérêt qu'il y a à adhérer à ce dispositif, pour offrir de nouveaux services aux habitants, tout en confortant la présence et le rôle du bureau de poste d'Ouessant, le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention avec la Poste et les quatre opérateurs qui ont accepté de s'associer : la Caisse

Primaire d'Assurance Maladie du Finistère, la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail de Bretagne, Pôle Emploi Finistère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, une abstention de Mr Jean GOUZIEN, autorise le maire à signer la Convention locale de la Maison de services au public d'Ouessant et demande que des permanences soient organisées régulièrement par les opérateurs signataires

Au cours du débat, M. Jean GOUZIEN demande quelle est la durée de la convention. Il s'inquiète du risque que cette maison des services publics soit ensuite supprimée, ce qui permettrait à la Poste de justifier une baisse des horaires d'ouverture du bureau.

Le maire répond que la convention est signée pour trois ans. Elle permet de renforcer le rôle du bureau de poste d'Ouessant au cœur du bourg, tout en offrant de nouveaux services. Cela sécurise cette présence postale mais il est évident qu'il faut rester vigilants sur d'éventuelles futures tentatives de la Direction de la Poste de réduire les heures d'ouverture du bureau comme cela a été le cas récemment.

Mme Lydia ROLLAND, en se référant aux propos de M. Richard FERRAND, député, indique que les horaires seraient de ce fait maintenus. Le personnel sera formé pour aider et orienter les usagers dans l'utilisation des outils numériques.

Mme Dominique MOIGNE demande si le personnel sera mieux rémunéré. Le maire indique que d'après lui le personnel ne fera pas d'heures supplémentaires, ce sera compris dans le temps de travail actuel. Les modalités d'organisation interne du bureau relèvent de La Poste et pas de la Mairie.

Mme Dominique MOIGNE, M. Jean GOUZIEN pensent qu'il serait surtout utile d'avoir des permanences et de ne pas se contenter de « guichets numériques ».

5° Maison des Assistantes Maternelles

Dossier présenté par Mme. Dominique MOIGNE, adjointe au Maire.

Gestion de la maison des assistantes maternelles – Mme Dominique MOIGNE informe l'assemblée municipale sur l'état actuel du dossier, rappelant les points essentiels de fonctionnement.

-Nombre d'enfants intéressés : 12 dont 6 à temps complet et les autres 6 mois voire quelques jours en plus hors saison.

– Création de l'association Noan Eusa avec les AM, les parents, des bénévoles et 2 membres de droit du Conseil municipal qu'il convient de désigner Deux conseillères se portent candidates : Mme Dominique MOIGNE et Mme. Marie Noëlle MINIOU. Mme. Fabienne TOULAN et Mme. Lydia ROLLAND acceptent d'être suppléantes.

- L'association gère la MAM toute seule. Les assistantes maternelles reçoivent une indemnité pour la gestion des infrastructures. Le budget de l'association comprendra d'un côté les dépenses telles que les loyers, et de l'autre les recettes versées par les parents. Les charges sont payées par les AM au prorata des enfants gardés. M. Thierry ROLLAND demande si un prévisionnel a été fait. Mme Dominique MOIGNE répond qu'il va être complété. Elle indique également que l'association peut entamer des festivités ou autres pour récolter de l'argent.

– Demande de subvention de l'association à la CAF pour le démarrage de la MAM (environ 2000 €). Cette demande sera faite lors du démarrage de la MAM. Une demande est également faite pour exempter l'association de loyer la première année.

– Actuellement deux assistantes maternelles sont agréées : 1 en activité à son domicile et 1 en attente de stage de formation. Une AM est en attente d'agrément. Mme Marie Noëlle MINIOU précise que tant qu'elles n'ont pas reçu la formation elles ne peuvent pas commencer d'exercer.

- Les assistantes maternelles doivent préparer ensemble un projet pédagogique et un projet d'hygiène. La commune a demandé à adhérer au Réseau des assistantes maternelles de la CCI avec une participation de chaque commune calculée selon le nombre d'habitants, le nombre d'enfants de moins de 3 ans et le nombre d'assistantes maternelles présentes dans la commune.

- La commune doit aménager les locaux loués à l'OGEC selon les recommandations de la PMI. Dans la liste des travaux, il y a les réaménagements d'espace : création d'un coin cuisine, d'un coin repas, la suppression de moquette, le rafraîchissement des revêtements muraux. Mais l'essentiel des travaux sera de faire quatre chambres cloisonnées dans la pièce située à l'ouest.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorise le maire à lancer les travaux et nommer un maître d'œuvre.
- nomme Mme Dominique MOIGNE et Mme Marie Noëlle MINIOU représentantes titulaires de la commune et, Fabienne TOULAN et Lydia ROLLAND, représentantes suppléants au sein de l'association Noan Eusa chargée de la gestion de cette MAM.
- accepte d'exempter l'association de loyer la première année de fonctionnement (2016)

6° Questions environnementales

Les dossiers sont présentés par Mme. Dominique MOIGNE, adjointe à l'environnement

Bulletin municipal

- Mettre dans beaucoup plus de commerces pour mieux diffuser les informations données notamment par la commission de l'environnement.

Le Maire indique que si on fait le bulletin c'est pour qu'il soit diffusé... mais il rappelle que s'il est distribué par la poste, il n'est distribué qu'à 500 exemplaires et uniquement aux résidences principales. Il doit être envoyé à la poste 15 jours avant la date de distribution. Le Maire pense qu'il vaut mieux le déposer dans les commerces comme cela se fait dans beaucoup de communes. Par ailleurs les gens ont également la possibilité de se faire envoyer le bulletin par courrier moyennant le versement de 10 € par an. Ils peuvent également le consulter sur le site internet de la mairie qui a été récemment entièrement refait. Par contre, pour améliorer sa diffusion il faudra le déposer dans un plus grand nombre de commerces. Une affiche sera apposée pour prévenir les habitants de sa parution.

Parcelle 712 à Pern. Après vérification, la parcelle avec le bâtiment en ruine, face à Nividic appartient à la « Direction Départementale de l'Équipement », c'est-à-dire à l'État. Le Maire devra prendre un arrêté de péril car des pierres menacent de tomber, ce qui représente un réel danger.

Renouée du Japon : cette plante invasive fera l'objet d'un nouveau chantier les 5 et 6 novembre. Les herbes de la pampa seront également à enlever. Comme cela est prévu par la réglementation, le Maire pourra prendre un arrêté pour que le personnel communal puisse intervenir sur les terrains privés.

Les 5-6 nov. 2015 l'intervention d'un agent communal est sollicitée pour mettre des bâches sur la renouée et l'herbe de la pampa -

Déchets

- La commission propose que la redevance ordures ménagères soit payée au prorata du temps passé pour les nouveaux arrivants. Elle prend l'exemple de l'institutrice arrivée en septembre. Le Maire répond qu'il est dangereux d'instaurer une telle mesure dans le contexte d'un budget déchets en déficit structurel car il y a déjà des résidents secondaires qui réclament de ne payer que pour les quelques semaines où ils sont là. Il rappelle que le service coûte très cher à la commune avec une part non-négligeable de frais fixes. M. Nicolas BON indique qu'il est contre ce système de paiement au prorata, qui deviendrait vite ingérable. Il prend l'exemple des impôts locaux : peu importe si l'on a déménagé dans l'année, c'est la situation au 1er janvier de l'année qui compte. Dans le cas de l'institutrice, c'est l'ancien locataire de son logement qui recevra la facture et non pas elle. Il faut aussi rappeler que, pour les résidences secondaires, la redevance ordures ménagères est appliquée de manière commune à l'ensemble du territoire quelle que soit leur durée de séjour sur l'île. C'est aussi une manière de contribuer à la vie de l'île et à son développement et son amélioration au quotidien, durant toute l'année.

- Mme Dominique MOIGNE propose que la commission des finances et environnement se réunisse en fin d'année pour régler les cas litigieux. Le Maire acquiesce à cette proposition en rappelant qu'elle a déjà été mise en œuvre par le passé. Marie José Berthelé indique qu'une personne lui a fait part de son mécontentement sur l'obligation d'acheter un container.

- La question du problème des déchets des commerces dans le bourg est à revoir. Une réunion sera à organiser durant l'hiver avec les commerçants sur cette question. Le Maire rappelle qu'il y a une tournée tous les jours dans le bourg, alternativement pour les déchets ménagers et les produits du tri sélectif (poubelles jaunes). Certains commerçants n'ont pas assez de place ou un nombre de conteneurs insuffisant. La réunion devra permettre d'étudier ces situations, mais en même temps tout le monde doit prendre ses responsabilités et les commerçants connaissant des problèmes de place pour stocker leurs cartons ou emballages pourraient peut-être les déposer leurs à la déchetterie quand ils vont récupérer les marchandises au bateau. Au-delà d'une pollution visuelle et d'un encombrement de la voie publique, la présence d'obstacles sur la voie publique est avant tout une source de dangers, autant pour les personnes circulantes que les utilisateurs ; à ce titre ces situations ne sont pas satisfaisantes.

M. Joël RICHARD indique qu'il n'y a pas que les déchets qui encombrent la voie publique mais les terrasses également.

Départ de Marie Noëlle MINIOU à 15 heures 55.

- carcasses de voiture : la commission de l'environnement en a recensé une quarantaine. La Commission propose dans un premier temps de faire une offre d'enlèvement à un mois précis avec un tarif réduit (janvier, février par exemple pour un montant de 30 €). Des membres du conseil relèvent l'effet pervers de cette proposition : les gens vertueux, respectueux de la salubrité paient 57 € et ceux qui par laxisme ou mauvaise volonté laissent traîner leurs épaves de voiture paieraient 30 €. M. Nicolas BON estime que si on veut prendre une telle mesure autant mettre alors un tarif à 30 € pour tout le monde ! Mme MOIGNE répond qu'elle essaie de trouver une solution à un problème. Cette proposition de rabais qui serait présentée lors d'une visite explicative chez les propriétaires ne serait qu'une première étape. Si le propriétaire n'obtempère pas, il serait alors mis en demeure et s'il n'agit toujours pas, son véhicule pourrait être enlevé d'office par les services municipaux qui lui factureraient l'intervention.

M. Nicolas Bon souligne que s'il y a un texte de loi qui permet l'enlèvement d'office autant l'appliquer directement plutôt que de passer par la mise en place d'un rabais...

Le Maire explique qu'aller voir les gens dans un premier temps pour faire preuve d'un peu de pédagogie est une bonne démarche. Cela permettra peut-être de savoir pourquoi la voiture n'est pas enlevée. Peut-être s'agit-il de simple négligence. S'il y a un problème financier avéré, cela relèverait alors plus de l'aide sociale...

- Inventaire cartographique des cours d'eau : présentation de la carte aux membres du conseil municipal.

L'instruction du Gouvernement relative à la cartographie et l'identification des cours d'eau et à leur entretien a été signée par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie le 3 juin 2015.

Dans ce cadre, et d'ici le 15 décembre 2015, chaque département doit disposer d'une cartographie des cours d'eau, aux fins de porter à la connaissance du public les parties du réseau hydrographique qui doivent être considérées comme des cours d'eau au sens de la loi sur l'eau.

Au moins 2/3 du territoire national devront être couverts par une cartographie complète d'ici la fin de l'année 2015.

Le département du Finistère dispose actuellement d'un inventaire des cours d'eau, réalisé entre 2008 et 2011. A l'époque, les îles n'avaient pas été incluses dans la démarche. La commande du ministère de l'écologie est l'occasion de les y inclure.

Le travail de cartographie s'est appuyé sur les inventaires existants, notamment ceux provenant des référentiels de l'IGN à partir desquels un travail de compilation a été mené.

Trois critères cumulatifs ont été retenus pour caractériser un cours d'eau :

1. la présence et permanence d'un lit, naturel à l'origine ;
2. un débit suffisant une majeure partie de l'année ;
3. l'alimentation par une source

Compte tenu de ces critères, après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir neuf cours d'eau « potentiels » en plus de ceux connus, selon les indications mentionnées dans la carte annexée à la présente délibération,

- épandage des boues : M. François MALGORN pose une question sur la fréquence des vidanges des boues de la station d'épuration. Il s'interroge aussi sur le fait que c'est toujours au même endroit (entre Touldreis et Porsguen) que se font ces épandages. Le Maire a interrogé M. HENAFF sur la fréquence qui est de 4 à 6 par an. Il épand sur des parcelles qu'il entretient car elles doivent être régulièrement fauchées. La surface entretenue à cet effet est 5 à 6 ha. M. HENAFF précise qu'il est en dessous des quantités d'azote autorisées.

M. Nicolas BON rappelle qu'un plan d'épandage a été réalisé en tenant compte des difficultés à réunir un grand nombre de parcelles et à trouver les propriétaires. Il indique que le plan d'épandage a été fait et que l'on pourrait effectivement changer un peu d'endroit.

- Dépôts de matériaux sur le bord de la route au Stiff

Cette question avait été soulevée par M. François MALGORN lors du conseil précédent. Le Maire propose une réunion avec la Penn ar Bed et les entreprises sur cette question. M. Mickaël GRUNWEISER précise que les employés de la Cie. Penn ar Bed mettent les matériaux là où ils peuvent. M. François MALGORN pense que certaines entreprises abusent et pourraient trouver un moyen de stocker cela ailleurs ou d'approvisionner plus rapidement leur chantier. D'une manière générale, si des matériaux sont livrés à Ouessant par les différentes entreprises, c'est que des chantiers s'ouvrent ou sont en cours. Il appartient donc à ces dernières de stocker sur le chantier.

Concernant l'encombrement du port du Stiff, par des stationnements longue-durée, il pourrait être rappelé, dans la bulletin municipal ou autre support, que dans le cas de départs prolongés de l'île, les propriétaires de véhicules pourraient s'attacher à garder leurs véhicules chez eux.

- Entretien du bourg et poste « environnement » d'avril à septembre

Mme. MOIGNE réitère la demande de la commission d'avoir une personne pour notamment améliorer l'entretien du bourg. Elle souligne que des progrès ont été constatés mais qu'il faudrait que cela continue. Le Maire répond que du personnel a été mis à disposition et a effectivement réalisé du bon travail et ajoute que de temps en temps il faut aussi souligner ce qui est bien ne serait-ce que pour encourager les équipes et ne pas parler exclusivement de ce qui va moins bien. M. Mickaël GRÜNWEISER explique que selon lui il y a déjà une personne spécialisée dans l'entretien des espaces verts. Le Maire confirme mais précise que cet agent travaille au sein de l'équipe voirie tout en effectuant régulièrement des tâches d'entretien d'espaces verts (tontes, coupe de haie, débroussaillage). Mme. MOIGNE interroge le Maire sur les éventuelles possibilités d'avoir un poste avec des financements pour l'entretien des zones humides. Ce poste pourrait également faire du défrichage pour les particuliers. Le Maire répond qu'une réunion aura lieu prochainement avec un représentant de l'Agence de l'Eau pour évoquer les dispositifs qu'on pourrait mettre en œuvre sur l'île.

Compte-rendu de la réunion sur l'agriculture Le compte-rendu a été transmis aux membres du Conseil Municipal. M. Joël RICHARD demande quelques explications et Mme Dominique MOIGNE rappelle la procédure : une personne privée ou une collectivité (commune) peut dénoncer un état d'inculture ou de sous-exploitation manifeste d'un terrain depuis au moins trois ans. Si l'état d'abandon est avéré il est demandé aux propriétaires de procéder à la mise en valeur de leur terrain. Si les propriétaires ne le font pas, l'exploitation peut être confiée à un exploitant. (Mais il n'y a pas de transfert de propriété).

- M. Joël RICHARD demande si l'hydrolienne est branchée. M. Thierry ROLLAND répond qu'elle est en production mais l'électricité n'est pas encore injectée dans le réseau. La société DOURMAP doit encore intervenir. Globalement, SABELLA est satisfait de la production encore meilleure que les prévisions.

Concernant les questions énergétiques, le Maire informe que l'éclairage public passera en lampes de type « LED » à l'horizon 2016-2017.

Le pilotage de l'éclairage public se fera alors par ordinateur et sera beaucoup plus précis et plus simple. La consommation électrique diminuera considérablement par rapport au système d'éclairage actuel.

Par ailleurs, le Maire informe le conseil qu'une réunion sera prochainement organisée avec ERDF pour montrer le fonctionnement des nouveaux compteurs qui vont être installés.

7° Questions diverses

Départ de M. Alexandre BARS

Exercice ORSEC :

Prise en charge de certains frais occasionnés pour la commune à la demande de la Préfecture.

- taxi pour Mr Alexandre BARS, aller-retour Guipavas-Brest (24.60 € et 25 €) pour la réunion de préparation à la Sous-Préfecture le 30 septembre.
- 3 repas ouvriers livrés par la Duchesse Anne au poste de commandement à la mairie.
- Sandwichs préparés par la boulangerie et frites achetées au resto du stiff pour chaque personne basée à la déchetterie et chargée de l'accueil des participants à l'exercice.
- Un plein de carburant à octroyer au Club des Anciens pour le rapatriement de ces mêmes participants par Mr Michel THIRION qui a fait plusieurs fois la navette entre le Stiff et la Déchetterie.

Accord du Conseil à l'unanimité

Le Maire présente au conseil un premier retour d'expérience à chaud. Il relève que parmi les points relevés aucun ne mentionne les conditions d'évacuation du bateau. M. François MALGORN parle de la partie terrestre bien organisée par le personnel communal, M. Michel THIRION pour le Club des Anciens et les élus (M. Nicolas BON en mairie, M. François MALGORN au Stiff). Des lits de camp ont été envoyés au Stiff. Si un tel accident devait arriver réellement, il faudrait également gérer le soutien psychologique et le maintien de l'ordre car on aurait beaucoup de personnes qui viendraient au Stiff.

M. Mickaël GRUNWEISER précise quand même que la plupart du temps, il vaut mieux laisser les personnes à l'intérieur et remorquer le bateau. M. Jean GOUZIEN répond que le scénario avec évacuation n'est pas non plus à écarter. Dans ce cas les toboggans seront bien sûr utilisés. Leur positionnement au pont inférieur n'est pas le meilleur qui soit et il serait préférable de les positionner en haut.

Spectacle de Noël : le dossier est présenté par Mme. Lydia ROLLAND membre de la Commission des loisirs.

La Commission des Loisirs présidée par Mme. Marie Noëlle MINIOU propose de retenir l'offre de l'école de cirque « **BALLES A FOND** ». Il ne s'agit pas d'un simple spectacle mais d'un véritable projet pédagogique mené avec les enfants.

Une personne viendra pendant 4 jours former les enfants qui participeront au spectacle de Noël à la salle polyvalente le vendredi 18 décembre l'après-midi.

Le budget : 1209.68 € auquel il faut rajouter la 1/2 pension et les repas de midi pris à la cantine

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

Montant des cadeaux de Noël :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de fixer à :

Pour chaque enfant : 25 € fixés l'année dernière contre 23 € en 2013.

Pour chaque membre du personnel : 30 € -

Pour chaque personne âgée n'ayant pas assisté au repas des anciens, il conviendra de définir le cadeau, le montant et les bénéficiaires (personnes présentes au moment de Noël à Ouessant par exemple). M. Jean GOUZIEN propose de demander en août durant la tournée des conseillers si les gens seront là à Noël ou pas. Seules les personnes présentes à Noël se verraient recevoir un cadeau.

Permanence électorale : les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre. Chaque conseiller est invité à indiquer sur le planning joint, les heures de permanence de chacun (une feuille par dimanche).

Interventions diverses

- M. François MALGORN est allé en réunion au Conquet au sujet du parking avec M. Daniel MASSON. Il indique qu'il n'y a pas grand-chose à attendre, même sur l'installation d'un préau pour les gens qui attendent le car. Une autre réunion est prévue avant la fin de l'année. M. Richard FERRAND a assuré que s'il y avait des demandes de la part du conseil municipal, il interviendrait.

Le Maire indique qu'il y a deux politiques: celle du Département pour des questions de sécurité et celle de la mairie du Conquet qui veut absolument limiter les possibilités de stationnement pour les gens prenant le bateau et les obliger pratiquement à utiliser les parkings payants. Il faudrait reformuler la demande d'un assouplissement des règles de stationnement au parking « du Dojo » au-dessus du port.

Concernant le contrat de délégation de service public entre le Conseil Général et Keolis, il a été prolongé d'un an par avenant. Les dispositions actuelles du transport maritime sont donc maintenues jusqu'à fin 2016.

- M. Mickaël GRÜNWEISER intervient sur la question de l'entretien du Port de Lampaul. Il faudrait selon lui intervenir préventivement car les joints entre les pierres sont partis et il y a un risque de détérioration. Il faudrait javelliser beaucoup plus régulièrement et ne pas oublier l'aire de carénage et toutes les cales qui se trouvent sur l'île. Les marches de la cale intérieure du port de Lampaul devront aussi être consolidées. Des blocs de cailloux pourraient être enlevés pour gagner des places à l'abri dans le port. La cale de Gallrac'h est aussi en mauvais état (le bout s'en va).

Le Maire indique qu'on a fait plus de 500 000 € de travaux cet hiver (digue de Corce mais aussi port de Lampaul, de Bougezen, Yusin etc.). Mickaël GRUNWEISER estime qu'il faut consacrer plus de moyens à cette question des ouvrages portuaires. Il y a beaucoup d'usagers autour de ces infrastructures et des petits ports.

- M. Mickaël GRÜNWEISER pense qu'il faudrait embaucher un éducateur sportif qui viendrait notamment le mercredi pour animer les activités sportives et intervenir à l'école et au collège. Le maire indique qu'il y a déjà un professeur de sport au collège et qu'il fait déjà des activités sportives le mercredi après-midi avec les collégiens dans le cadre de l'UNSS. Mais avoir un éducateur sportif, c'est trouver un brevet d'Etat qui accepterait de venir pour un nombre d'heures limité et de faibles effectifs, ce qui n'est pas du tout évident.

Le Maire répond que ces préoccupations autour de l'enfance et la jeunesse sont aussi les siennes depuis longtemps. Il rappelle tout de même que même si l'on peut toujours faire mieux il y a tout de même des possibilités en termes de sports ou loisirs :

- le CLSH est ouvert à chaque vacances, mais il y a de nombreuses journées avec des effectifs très faibles et même parfois personne.

– La salle omnisport régulièrement ouverte.

– les activités associatives largement soutenues par la Mairie, comme le club de plongée ou le club nautique qui a bénéficié d'investissements importants pour faciliter l'accès à ce sport aux jeunes de l'île.

– le foyer des jeunes même si son fonctionnement notamment en été pose parfois problème.

Pour d'autres activités, notamment le mercredi, on pourrait faire aussi appel à des bénévoles.

M. Mickaël GRÜNWEISER souhaiterait qu'une étude soit faite auprès des parents pour connaître leurs désirs en la matière. Quand quelqu'un vient travailler sur Ouessant, il se renseigne sur les infrastructures qui existent pour leurs enfants ; le développement économique passe par là aussi.

Le Maire confirme l'importance des services offerts à la population et prend comme exemple la création de la MAM, qui va nécessiter un budget conséquent. Mais l'avenir et le dynamisme de l'île passe par là.

Mme Marie José BERTHELE indique qu'une personne lui a signalé que c'était dommage que la salle omnisports ne soit pas ouverte pendant les vacances de la Toussaint. Le maire répond qu'effectivement il était fermé mais que le CLSH était ouvert. La question du gymnase fermé en août a aussi été évoquée. Le problème est que plusieurs manifestations y sont organisées (kermesse, repas, Salon du Livre) et qu'à chaque fois il faudrait tout vider et tout remettre.

- Mme Lydia ROLLAND signale qu'un groupe de scouts a été hébergé à l'école Sainte –Anne ce qui peut poser problème au niveau des règles de sécurité.

- M. Jean Paul LUCAS indique qu'il y a un terrain à vendre au bas du bourg, dans la montée du Goubars, qu'il serait judicieux d'acquérir pour un éventuel parking. (600 m²). Le Maire indique qu'il va déjà se renseigner sur le prix et voir la faisabilité du projet qui n'est pas simple (dénivelé important, règles d'urbanisme etc..). Un conseiller signale que M. Marcel HELIES a signalé qu'il a lui aussi un terrain à cet endroit et qu'il souhaiterait le vendre.

-Etude sur les surcoûts insulaires : le Maire fait la présentation de l'étude commandée par l'Association des Iles du Ponant sur les surcoûts insulaires. Cette étude, fruit d'un important travail d'enquêtes et d'analyse, réalisée par le cabinet de M. Yann LE MEUR, chiffre le surcoût global pour les quinze communes insulaires bretonnes à environ 4 millions par an. Des propositions sur l'adaptation des dotations de l'état à la situation des îles du Ponant sont également formulées. Un rendez-vous est en préparation au ministère sur ces questions.

- M. Joël RICHARD demande des précisions sur la salle polyvalente et la Mapa. Le Maire indique que le permis de construire a été déposé pour la Mapa et que suite à la réunion de la commission de l'urbanisme, une proposition a été transmise à la SAFI pour revoir le projet de salle polyvalente de manière plus économe.

- Le Maire évoque pour finir les discussions qu'il a avec le Maire de Molène sur les possibilités de fusion des deux communes. Molène a été sollicitée par des communes de la CCPI mais ne souhaite pas fusionner avec des communes du continent. La possibilité de le faire avec Ouessant n'est pas à écarter. Elle permettrait des mutualisations dans divers domaines comme celui de la gestion des déchets, la voirie, les services administratifs... Si une telle fusion se faisait avant la fin de l'année cela permettrait de ne pas subir les baisses de dotation de l'Etat. Mais deux obstacles posent néanmoins quelques difficultés : Molène appartient à la CCPI et devrait la quitter dans la mesure où Ouessant ne souhaite pas y rentrer. Molène devrait également mettre en place une fiscalité locale à l'instar de ce qui existe à Ouessant. Le Maire d'Ouessant et celui de Molène ont demandé au cabinet de M. LE MEUR de leur fournir des éléments financiers pour leur réflexion...

La personne qui a fait l'étude sur le surcoût, étudie la faisabilité de la chose

Fin de la séance à 17 heures 45.